



À L'INTENTION DES FAMILLES RÉSERVATION AUX CENTRES DE LOISIRS

Chers parents,

Nous vous informons de plusieurs changements concernant le règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires.

Ces changements prendront effet le 7 mars 2022 :

- Modification du délai de clôture des réservations pour les vacances scolaires : 15 jours avant le 1^{er} jour des vacances : **soit le 11 avril 2022** pour les prochaines vacances de Printemps.
- Clôture des réservations pour les vacances d'été (juillet et août) : **le 20 juin 2022**.
- Si aucune réservation n'a été effectuée dans les délais, **une majoration de 50%** du tarif journalier sera appliquée.
- Dépôt des fiches de réservation pour le mercredi et les vacances scolaires uniquement dans les boîtes aux lettres des accueils de loisirs (Grillon et Jeannette Largeau).
- Accueil des enfants scolarisés en septembre 2022 à l'occasion des vacances d'été : sous réserve de l'acquisition de la propriété. **Si cette condition n'est pas remplie, l'accueil pourra être suspendu.**

Pensez à remplir la fiche de renseignements car ce document conditionne l'accès à nos structures.

**Nous vous remercions
de la bonne prise en compte
de ces informations**